



## WMO OMM

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

### Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix  
Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – wmo.int

Notre réf.: 6761745/2026/HRCS/CNFT/SERCOM-4

Annexe: 1

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de se référer aux invitations à la quatrième session de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM), qui aura lieu les 19 et 20 octobre 2026 ainsi que les 22 et 23 octobre 2026, à Genève et en ligne.

À cet égard, le Secrétariat de l'OMM prie les missions permanentes de bien vouloir transmettre au ministère des affaires étrangères de leur pays la lettre ci-jointe de la Secrétaire générale, Mme Celeste Saulo.

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.



19 juin 2026

Aux: Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève



Notre réf.: 6760967/2026/HRCS/CNFT/SERCOM-4

19 juin 2026

Annexes : 2

Objet: Notification de la quatrième session de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM-4)

Suite à donner: 1) Informer le Secrétariat de votre participation à la session  
2) Préinscrire vos représentants à la SERCOM-4

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la quatrième session de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM-4) aura lieu les 19-20 et 22-23 octobre 2026, à Genève (Suisse), avec possibilité de participer en ligne. Une conférence technique sur les services d'alerte précoce aura lieu le 22 octobre 2026.

L'ordre du jour provisoire figure à l'[annexe I](#). Veuillez noter que l'ordre du jour provisoire annoté et les documents relatifs à la session seront mis en ligne en temps voulu sur le [site Web](#) de la SERCOM-4.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la SERCOM-4. Le lien vers le [système d'inscription en ligne](#), le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

L'inscription pourra se faire en ligne jusqu'au 9 octobre 2026. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veuillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session. En vertu de la [règle 20](#) du Règlement général de l'OMM (Recueil des documents fondamentaux N° 1 (OMM-N° 15)), les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays ou au nom de celle-ci.

Aux: Ministères des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

cc: Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
Représentants permanents des Membres auprès de l'OMM  
Conseillers en hydrologie

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que, conformément à l'[annexe de la résolution 43 \(EC-76\)](#), un montant limité est disponible pour les délégués principaux des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et pour les membres des commissions, en vue du remboursement, sur demande, des frais de déplacement et/ou du paiement d'une indemnité de subsistance pour assister à la session de la commission technique.

Pour des raisons d'ordre administratif, les délégués principaux qui sont membres de la SERCOM et qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une assistance financière sont priés d'informer le Secrétariat en envoyant un courriel à [clevinski@wmo.int](mailto:clevinski@wmo.int), dans les meilleurs délais et au plus tard le **30 août 2026**, s'ils ont besoin d'une telle assistance financière, en précisant s'ils souhaitent une indemnité pour frais de voyage ou une indemnité journalière de subsistance, ou les deux. Si l'OMM prend en charge les frais de voyage, les dispositions nécessaires seront prises par le Secrétariat et vous en serez avisé(e) en temps voulu.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents mis en ligne sur le site Web de la SERCOM-4 par courriel à [plenary@wmo.int](mailto:plenary@wmo.int), de préférence une semaine avant la session.

Une copie de la présente lettre est adressée au représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux présidents des conseils régionaux et des commissions techniques ainsi qu'aux présidents des organes de l'OMM.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Celeste Saulo  
Secrétaire générale

**Quatrième session de la Commission des services et applications  
météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes  
et environnementaux**

**(Genève, 19-23 octobre 2026)**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point</b>	<b>Titre</b>
<b>1</b>	<b>Ordre du jour et organisation de la session</b>
<b>2</b>	<b>Examen des rapports</b>
<b>3</b>	<b>Examen des programmes et de la planification stratégique de l'OMM pour la période 2028-2031 qui intéressent la Commission</b>
<b>4</b>	<b>Règlement technique et autres questions techniques</b>
4.1	Propositions de modification du <i>Règlement technique</i> (OMM-N° 49) et d'autres textes réglementaires
4.2	Propositions de modification des cadres de compétences et du Guide du Programme d'enseignement de base pour les hydrologues
4.3	Exigences relatives aux centres régionaux spécialisés du WIPPS
4.4	Édition révisée du <i>Guide des systèmes d'observation et de diffusion de l'information pour l'assistance météorologique à la navigation aérienne</i> (OMM-N° 731)
4.5	Guide de mise en œuvre des services d'alerte précoce
4.6	Déclaration sur l'inclusion des aléas géophysiques et des aléas liés à la cryosphère
4.7	Feuille de route du plan stratégique de mise en œuvre relatif aux produits S-41X
4.8	Note de synthèse et mise en œuvre du Cadre de prévision des crues
4.9	Édition révisée du <i>Guide to Storm Surge Forecasting</i> (Guide de la prévision des ondes de tempête) (WMO-No. 1076)
4.10	Méthode proposée pour mesurer la variation de la température à l'échelle du globe
4.11	Délégation de pouvoirs au Groupe de gestion pour l'approbation des publications de niveau IV
<b>5</b>	<b>Examen des résolutions et recommandations antérieures de la Commission et évaluation de la suite donnée</b>
<b>6</b>	<b>Examen des résolutions et décisions du Congrès et du Conseil exécutif concernant la Commission</b>
<b>7</b>	<b>Révision du programme de travail et des organes subsidiaires de la SERCOM</b>
<b>8</b>	<b>Date et lieu de la prochaine session</b>

## MÉMOIRE EXPLICATIF DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'OMM

### **I. Introduction**

1. La Secrétaire générale soumet à la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM) les observations et informations ci-après concernant l'organisation et le déroulement de sa quatrième session (SERCOM-4) et l'adoption de l'ordre du jour.

### **II. Organisation de la session**

2. La Secrétaire générale attire l'attention de la Commission sur le fait que la session se tiendra à Genève (Suisse), avec la possibilité d'y participer à distance, ainsi qu'indiqué dans la notification ci-jointe.

3. La Secrétaire générale attire également l'attention de la Commission sur le fait qu'une convention de désignation sera utilisée pour faciliter la participation en ligne à la session. De plus amples détails figurent dans l'[annexe](#) du présent mémoire.

### **Quorum et prise de décisions**

4. La présence est confirmée sur la base de la présence physique des membres de la Commission disposant d'un droit de vote qui seront réunis dans la salle Obasi de l'OMM, ainsi que sur la base des connexions en ligne actives de Membres. L'obtention du quorum (majorité simple des Membres ayant le droit de vote représentés au sein de la commission technique) fait l'objet d'une vérification au début de la session et d'une confirmation à chaque séance plénière.

5. Si le quorum n'est pas atteint au cours d'une réunion, les décisions adoptées par un vote à la majorité simple des Membres présents sont communiquées par correspondance à tous les Membres représentés dans une commission. Toute décision ainsi communiquée n'est considérée comme une décision de la commission qu'après avoir été approuvée à la majorité simple des voix exprimées pour et contre dans les 90 jours suivant la date d'envoi aux Membres.

6. Compte tenu de la participation en ligne d'un certain nombre de membres de la Commission, les dispositions de la [règle 6.9](#) du Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240) et de son [annexe VI](#), relative à l'application du régime de participation à distance, seront dûment appliquées.

### **Dates d'ouverture et de clôture**

7. Conformément aux dispositions de la [règle 146 c\) du Règlement général](#) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), la Secrétaire générale, en consultation avec le président de la SERCOM, a décidé que la SERCOM-4 aurait lieu les 19-20 et 22-23 octobre 2026. Une conférence technique sur les services d'alerte précoce se tiendra le 22 octobre 2026.

### **Séances plénières et comités**

8. Le président de la SERCOM invitera la Commission à travailler en séance plénière tout au long de la session. Des comités seront établis pour la session et comprendront :

- a) Comité de rédaction (si nécessaire)
- b) Comité de coordination.

9. La Commission pourra nommer un rapporteur pour ses résolutions et recommandations antérieures ainsi que pour les résolutions pertinentes du Congrès et du Conseil exécutif, et créer, pour la durée de sa session, d'autres comités qu'elle jugera nécessaires.

### ***Rationalisation des travaux***

10. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti aux discussions sur les documents et d'appliquer de manière équilibrée les points de l'ordre du jour au cours de la session, les Membres de la Commission sont encouragés à soumettre à l'avance leurs observations sur les documents à [plenary@wmo.int](mailto:plenary@wmo.int), de préférence une semaine avant l'ouverture de la session.

11. Conformément à la [règle 6.15](#) du Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240), le président de la commission peut décider d'organiser lors d'une session une ou plusieurs séances techniques au cours desquelles les délégués peuvent se réunir en petits groupes pour discuter de points techniques qui nécessitent des précisions. Ces séances techniques ne devraient pas avoir le statut de réunion intergouvernementale et les experts devraient y intervenir à titre personnel.

### ***Calendrier des séances***

12. La Secrétaire générale attire l'attention de la SERCOM sur le programme de travail provisoire qui sera disponible sur le site Web consacré à la session à l'adresse SERCOM-4 - Plan de travail provisoire.

### ***Conduite des débats***

13. La Secrétaire générale attire l'attention de la SERCOM sur les dispositions relatives à la conduite des débats lors des réunions des organes constituants, à savoir les règles [77](#) à [91](#) du Règlement général (Recueil des documents fondamentaux N° 1 (OMM-N° 15)).

14. La Secrétaire générale attire en outre l'attention sur la pratique de prise de parole, selon laquelle les Membres représentés dans la Commission (délégués principaux ou leurs suppléants/conseillers/délégués intervenant en leur nom) interviennent en premier, suivis par les observateurs.

15. Les participants doivent signaler leur désir de prendre la parole en utilisant le système de visioconférence, comme indiqué sur le site Web de la SERCOM-4.

14. Les déclarations individuelles sont normalement limitées à trois minutes.

15. Les participants sont invités, à la suite de leur intervention, à soumettre leurs commentaires sur les documents en écrivant à [plenary@wmo.int](mailto:plenary@wmo.int).

### ***Comptes rendus des réunions***

16. Conformément à la [règle 95, alinéa c\)](#), du Règlement général, les séances plénières sont enregistrées, les enregistrements étant conservés à des fins d'archivage.

### ***Résolutions, décisions et recommandations***

17. La Secrétaire générale attire l'attention de la SERCOM sur les dispositions de la [règle 94 du Règlement général](#) concernant l'enregistrement des résolutions, décisions et recommandations de la Commission.

18. Conformément aux dispositions de la [règle 95 a\) et b\) du Règlement général](#), après une session d'un organe constituant, les résolutions, les décisions et les recommandations sont consignées dans le rapport final de la session et publiées par le Secrétariat. Les documents d'information et les déclarations sont inclus dans le rapport final.

19. En outre, le Secrétariat établit des procès-verbaux sommaires des séances plénières des organes constituants uniquement sur demande expresse de l'assemblée plénière.

### **Langues**

20. Conformément aux dispositions de la [règle 97 du Règlement général](#), la Secrétaire générale, après consultation du président, a décidé que toutes les langues officielles seraient les langues de travail de la session.

### **Documentation**

21. Les documents de session sont diffusés et gérés comme à l'accoutumée sur le site Web de la SERCOM-4.

22. En outre, et conformément aux dispositions de la [règle 92 du Règlement général](#), tous les documents doivent être mis à disposition suffisamment tôt avant l'ouverture de la séance plénière pendant laquelle ils seront examinés. Le délai doit être précisé par la commission.

23. D'autres organisations internationales avec lesquelles l'OMM a conclu des arrangements ou des accords peuvent présenter aux sessions des organes constituants ou des organes subsidiaires des documents sur les points de l'ordre du jour qui les intéressent directement, dans les délais fixés pour les différents organes. Dans ce cas, ces documents doivent être communiqués à la Secrétaire générale pour être diffusés conformément au Règlement.

### **III. Adoption de l'ordre du jour**

24. Conformément aux dispositions de la [règle 6.13 du Règlement intérieur des commissions techniques](#) (OMM-N° 1240), l'ordre du jour provisoire de la session de la SERCOM a été élaboré par le président de la Commission, après consultation de la Secrétaire générale.

25. La Secrétaire générale attire l'attention de la Commission sur la [règle 6.13.6 du Règlement intérieur des commissions techniques](#) (OMM-N° 1240) selon laquelle l'ordre du jour provisoire doit être soumis à l'approbation de la Commission aussitôt que possible après l'ouverture de la session. Il peut être amendé à tout moment au cours de la session.

---

**ANNEXE****CONVENTION DE DÉSIGNATION POUR LA PARTICIPATION  
EN LIGNE À LA SERCOM-4**

<b>Membres de l'OMM</b>	<p>Délégué(s) principal(aux), suppléant(s) et délégué(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégué principal (DP): <b>Nom du Membre/DP/Nom de famille</b></li> <li>• Suppléant: <b>Nom du membre/Supl./Nom de famille</b></li> <li>• Délégué: <b>Nom du Membre/Del/Nom de famille</b></li> </ul>
<b>Membres du Bureau de l'Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de l'OMM : <b>P/WMO</b></li> <li>• Vice-Présidents de l'OMM: <b>First VP/WMO; Second VP/WMO; Third VP/WMO</b></li> </ul>
<b>Présidents et vice-présidents des commissions techniques, présidents et vice-présidents des conseils régionaux, conseillers régionaux en hydrologie, présidents des organes de l'OMM et experts invités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidents des commissions techniques: <b>P/INFCOM, P/SERCOM</b></li> <li>• Vice-présidents des commissions techniques: <b>VP/INFCOM/Nom de famille, VP/SERCOM/Nom de famille</b></li> <li>• Présidents des conseils régionaux: <b>P/AR VI (I à VI) pour les présidents</b></li> <li>• Vice-présidents des conseils régionaux: <b>VP/RA I (I à VI)</b></li> <li>• Conseillers régionaux en hydrologie: <b>HA/RA I (I à VI)</b></li> <li>• Présidents des organes de l'OMM: C/Acronyme de l'organe: <b>(C/HCP)</b></li> <li>• Experts invités: <b>Expert/Nom de famille</b></li> </ul>
<b>Représentants d'organisations internationales/de pays non-Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'organisation/Nom de famille</b></li> <li>• <b>Nom du pays non Membre/Nom de famille</b></li> </ul>
<b>Secrétariat de l'OMM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secrétariat/Nom de famille</b></li> </ul>